

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 MAI 2017

COMPTE-RENDU

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué le 12 mai deux mille dix-sept, s'est réuni en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Zaiha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

Étaient absents représentés :

Mme Najia AMZAL a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUCHE,
M. Mathieu DEFREL a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI,
Mme Farida ALOUDIA-AMMI a donné pouvoir à Mme Favella HIMEUR,
M. Philippe LE NAOUR a donné pouvoir à Mme Nicole RIOU,
M. Larbi LEBIB a donné pouvoir à M. Francis MORIN,
M. Abdelfattah MESSOUSSI a donné pouvoir à M. François VIGNERON,
Mme Fatima DRIDER a donné pouvoir à Mme Sylvie JEANNOT,
Mme Evelyne SEEGER a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU,
M. Madi BOINA BOINA a donné pouvoir à M. Sean NKOLO MAYE pour les affaires 1, 2,3 et 4,
M. Laurent TUR a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, M. Erol ERSAN, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance :

M. Jean-Claude DE SOUZA à l'affaire n°3 et M. Madi BOINA BOINA à l'affaire n°5

Secrétaire de séance : Mme Zaiha NEDJAR

Affaire n°1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNER Madame Zaïha NEDJAR, Neuvième Adjointe au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n°2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017.

Affaire n°3 - Fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal engagé à l'occasion des élections

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : VALIDE la fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal engagé à l'occasion des élections.

ARTICLE DEUX : FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire par tour d'élection de la façon suivante :

Fonctions occupées	Montant journalier
Responsable Bureau de vote (si 2 agents)	300 €
Responsable Bureau de vote (si 1 seul agent)	250 €
Agent Bureau de vote (si 1 seul agent)	180 €
Agent Bureau de vote (si 2 agents, 1 le matin et 1 l'après-midi)	200 €
Directeur.trice Général.e des Services	350 €
Directeur.trice. de pôle	350 €
Responsable du service population	350 €
Adjoint.e. au responsable service population	350 €
Agent chargé de la liste électorale et de la saisie des résultats	350 €
Permanence population	330 €
Responsable service systèmes d'information	350 €
Agent du service systèmes d'information	200 €
Gardien.ne. d'école	120 €
Gardien.ne. de mairie	160 €
Agent permanence accueil/standard	140 €
Responsable de la Police Municipale	300 €
Agent de la Police Municipale	200 €
Responsable logistique	300 €
Agent logistique	260 €
Responsable Chauffeurs	350 €
Chauffeurs	330 €
Electricien.ne.	160 €

ARTICLE TROIS : DECIDE que les agents titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier de l'indemnité forfaitaire.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AODIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste

Animateur territorial à temps non complet (32h30)	Animateur territorial à temps complet	Entrée en vigueur de la délibération	1
Par redéploiement avec la suppression d'un poste qui interviendra ultérieurement	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Par redéploiement avec la suppression d'un poste qui interviendra ultérieurement	Animateur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Rédacteur territorial	Animateur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Ingénieur territorial	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Directeur territorial	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1

ARTICLE DEUX : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n°5 - Programmation de la dotation politique de la ville 2017 : demande de subvention pour divers investissements de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favelia HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les projets programmés au titre de la Dotation Politique de la Ville 2017, tels que retracés dans le tableau ci-dessous.

Projets de programmation DPV 2017 classés par section et par ordre de priorité

Priorité	Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
1	Travaux de rénovation de l'école Guillaume Apollinaire	642 421	770 905	510 725	79,50%
2	Remplacement des huisseries à l'école Jean Jaurès	190 000	228 000	151 000	79,48%
3	Réaménagement des Jardins Familiaux (phase 1)	922 500	1 107 000	336 500	36,47%
4	Étude thermique et travaux thermiques sur le	520 000	624 000	165 000	31,73%
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 274 921	2 729 905	1 163 225	51,13%

Affaire n°6 - Fonds de soutien à l'investissement public local 2017 : demande d'aide financière au titre de la rénovation du centre municipal de santé et du renforcement du système de vidéo protection

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE les projets retenus au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, tel que retracé dans le tableau ci-dessous.

Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
Etude thermique et travaux thermiques sur le CMS	520 000	624 000	250 000	48,07%
Renforcement du système de vidéo-protection	320 000	384 000	248 000	77,50%
TOTAL INVESTISSEMENT	840 000	1 008 000	498 000	

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7 - Garantie d'emprunt à la Société Immobilière 3F

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude

ARTICLE UN : RETIRE la délibération n°17 du Conseil municipal du 26 janvier 2017 portant garantie d'emprunt à la société Immobilière 3F.

ARTICLE DEUX : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 826 000 euros (huit cent vingt-six mille euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt n°61262, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de la Ligne de Prêt	PAM
Enveloppe	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5182983
Montant de la Ligne du Prêt	826 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement	
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt	1,35 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	- 1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

ARTICLE QUATRE : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

ARTICLE CINQ : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources financières pour couvrir les charges de ce prêt.

ARTICLE SIX : AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de Prêt passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la société Immobilière 3F.

Affaire n°8 - Demande d'une aide financière au titre du dispositif "Travaux divers d'intérêt local" du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur pour la réfection des façades de la Maison des Associations

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : SOLLICITE une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000 euros au titre du dispositif « Travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur pour la réfection des façades de la Maison des Associations.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention.

ARTICLE TROIS : DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant

Affaire n°9 - Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2017 : demande d'aide financière au titre du réaménagement des Jardins Familiaux (phase 1)

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE le projet programmé au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2017, tel que retrace dans le tableau ci-dessous :

Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
--------------------------------------	------------	-------------	----------------------	------

Réaménagement des Jardins Familiaux (phase 1)	922 500	1 107 000	400 000	43,36%
TOTAL INVESTISSEMENT	922 500	1 107 000	400 0	

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention et notamment la convention d'attribution de subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°10 - Location et maintenance de photocopieurs multifonctions et outils de gestions associés - 2 lots

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacun des lots du marché public relatif à la location et maintenance de photocopieurs multifonctions et outils de gestion associés attribué, pour le lot n°1, à la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS, sise 365-367 route de Saint Germain, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 85 000 € TTC, pour le lot n°2, à la société GLOBAL PARTNER, sise 3 rue de Rome - 93110 Rosny-sous-Bois, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 35 000 € TTC et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°11 - Répartition des subventions pour les séjours de découverte et les projets éducatifs des écoles et des collèges de Stains pour l'année scolaire 2016-2017

Rapporteur : Favella HIMEUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ARTICLE UN : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte et les actions éducatives 2016-2017 dont le montant total s'élève à 17 620€ et détaillé en annexe 1.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les actions éducatives aux écoles primaires dont le montant total s'élève à 4 650€ et détaillé en annexe 2.

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2016-2017 dont le montant total s'élève à 3 586€ et détaillé en annexe 3.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12 - Modification du règlement intérieur du Conseil Local de la Vie Associative
Rapporteur : Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil Local de la Vie Associative, ci-annexé.

Affaire n° 13 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 1ère répartition 2017

Rapporteur : Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2017 selon la liste annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - Approbation de la fusion absorption de la SEM DELTAVILLE par la SEM SEQUANO AMENAGEMENT

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-

9/13

AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ARTICLE UN : **APPROUVE** le projet de traité de fusion tel qu'il a été présenté et toutes ses conséquences, notamment la dissolution de DELTAVILLE sans liquidation.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** la répartition du capital telle qu'elle résultera de la fusion et/ou d'aménagements préalables ainsi que la répartition future des postes au sein du Conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT post fusion.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir au représentant du Conseil municipal de la commune de Stains à l'assemblée générale de DELTAVILLE en vue d'approuver le projet de fusion tel qu'il a été présenté et toutes ses conséquences, notamment la dissolution de DELTAVILLE sans liquidation et d'approuver toute autre décision liée à cette opération et en facilitant la réalisation.

ARTICLE QUATRE : **DESIGNE** Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant du Conseil municipal de la commune de Stains à l'assemblée spéciale des représentants des collectivités ne disposant pas directement d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT post fusion.

ARTICLE CINQ : **AUTORISE** ledit représentant du Conseil municipal de la commune de Stains à l'assemblée spéciale des représentants des collectivités ne disposant pas directement d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT post fusion à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale.

ARTICLE SIX : **DESIGNE** Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant du Conseil municipal de la commune de Stains au poste de censeur au Conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT post fusion.

ARTICLE SEPT : **DESIGNE** Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant du Conseil municipal de la commune de Stains aux assemblées d'actionnaires de SEQUANO AMENAGEMENT post fusion.

Affaire n° 15 - Rapport d'activité du SMIREC 2015

Rapporteur : Francis MORIN

LE CONSEIL,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du rapport d'activité et du compte administratif pour l'exercice 2015 du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique.

Affaire n° 16 - Dénomination de plusieurs voies et emprises nouvelles sur le territoire de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 24 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M.

Nicolas STIENNE) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer comme suit :

- « rue Madeleine RIFFAUD » la voie nouvelle se situant dans la ZAC des Tartres entre la rue Jean Durand et Jean Ferrat destinée à desservir les lots 8D à 13 D de la ZAC, dont notamment l'opération de 53 logements de Seine-Saint-Denis Habitat.
- « rue Jack LONDON » la voie nouvelle se situant dans le secteur du Moulin Neuf /Trois Rivières destinée à desservir une opération de 27 logements réalisée par l'A.F.L.
- « rue Jean-Paul SARTRE » la voie nouvelle située devant l'esplanade Simone de Beauvoir, entre la rue Jean Durand et Paul Verlaine dans le Clos Saint-Lazare.
- « rue Frantz Fanon » la voie nouvelle créée entre la rue Paul Verlaine et la rue Léon Broché dans le Clos Saint-Lazare.
- « rue Rosa LUXEMBURG » le tronçon de la RD 28 réalisé dans la ZAC du Bois Moussay, entre la rue d'Amiens et l'avenue Rol Tanguy.
- « esplanade Rosa PARKS » l'esplanade située devant la future gare Stains-Cerisaie du tramway T11.

Affaire n° 17 - Convention d'occupation précaire de terrain entre la commune de Stains, Seine-Saint-Denis Habitat, et l'association Bellastock

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'occupation précaire de terrain, à titre gratuit, ci-annexée, avec Seine-Saint-Denis Habitat et l'association Bellastock.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférant et à procéder à son exécution.

Affaire n° 18 - Vœu présenté par le groupe des élu-es Communistes-Front de Gauche, contre la fermeture de l'antenne EDF de La Courneuve

Rapporteur : Nicolas STIENNE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude

11/13

GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : Le conseil municipal adopte le vœu présenté par le groupe des élu-es Communistes-Front de Gauche, contre la fermeture de l'antenne EDF de La Courneuve.

« Le groupe EDF, qui a réalisé près de 3 milliards d'euros de bénéfices en 2016, annonce la suppression de 10 000 emplois et la fermeture des 75 boutiques d'accueil physique restant en France sur les 3 ans à venir. Ainsi, dans le département, Bondy vient de fermer et la fermeture de la boutique de La Courneuve est programmée pour le début 2018.

Pourtant, cette boutique accueille les usagers du 77 du 95 et de l'ensemble du 93 dont de nombreux Stanois, soit plus de 26 000 personnes par an.

Ce lieu d'information et de service au public est indispensable, notamment pour des personnes peu rompues aux pratiques numériques et à leurs procédures. Le contact humain reste vital, notamment en cas de difficultés linguistiques ou pour des familles confrontées à des coupures d'énergie.

Fermer cette boutique EDF, entreprise détenue à 82% par l'Etat, c'est prendre le risque de voir s'accroître la fracture territoriale, de voir augmenter à nouveau les coupures d'énergie pour impayés, et de renforcer la pression sur les CCAS des communes vers lesquels les personnes en difficultés se tourneront en dernier ressort. C'est inacceptable et injuste.

Alors que nous avons besoin de plus de services publics, leur existence est chaque année plus menacée. Sans la mobilisation de l'équipe municipale et des Stanois-es, le CIO, la CPAM ou encore la Poste auraient fermé.

Le service public est le patrimoine en commun, celui de ceux qui n'en ont pas : abandonner ainsi les usagers qui ont contribué aux investissements et aux bénéfices du groupe est un désengagement intolérable ».

** *** **

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-deux heures quinze.

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

